



# Charte d'intégrité de Geomoun

## Introduction

Geomoun est une ONG belge qui soutient des projets visant l'amélioration des droits de l'enfant, de leur communauté et leur environnement. Si la conception en elle-même des projets est importante, les compétences professionnelles, relationnelles et humaines des personnes qui les portent relèvent d'une importance capitale pour leur réussite.

La charte d'intégrité de Geomoun se construit sur le principe universel et intemporel de la règle d'or : « Do as you would be done by », « Agis comme tu voudrais être traité ». Aussi, cette charte prescrit de sortir de soi pour traiter l'autre comme un moi. Si la charte s'accompagne de procédures permettant de décliner des actions concrètes en cas de non-respect des valeurs qu'elle défend, l'intégrité partagée par toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans les projets de Geomoun se veut avant tout être une loi naturelle partagée, celle de se mettre à la place d'autrui. Cet exercice mobilise tant la raison que l'empathie et nous semble le fondement d'une coexistence en société, quelles qu'en soit l'époque, les origines culturelles ou religieuses. La charte se donne comme cadre les conventions internationales relatives aux droits humains.

Geomoun veille à ce que ses activités soient conduites conformément à des standards élevés d'indépendance, d'intégrité, de confidentialité, de discrétion, de professionnalisme et dans le respect du droit et des personnes.

La charte d'intégrité et de déontologie s'applique aux membres des organes de gestion (AG, CA) et toutes personnes impliquées dans l'implémentation des projets soutenus par Geomoun.

Elle est d'application dans toutes les relations avec les partenaires et ses principes directeurs sont les suivants :

## 1° Engagement

- 1.1. Se conformer à la mission, aux champs d'action et aux principes d'intervention de Geomoun.
- 1.2. Adopter un comportement fidèle aux valeurs de Geomoun.
- 1.3. Promouvoir le genre.

- 1.4. Agir de façon indépendante en toute impartialité, en luttant contre toute tentative d'instrumentalisation des actions menées afin de préserver la mission de Geomoun et l'intérêt des bénéficiaires.

## **2° Respect, intégrité et conflit d'intérêt**

- 2.1 Respecter les autres et veiller à traiter les partenaires en toute équité.
- 2.2 Respecter les droits de l'enfant et considérer l'intérêt de l'enfant comme primordial.
- 2.3 Respecter les lois nationales et locales en tout temps.
- 2.4 Ne jamais accepter une situation dans laquelle le jugement pourrait être influencé par un intérêt personnel, secondaire et distinct de celui de l'organisation.
- 2.5 Ne jamais accepter un avantage en vue de détourner un mécanisme de décision ou en contrepartie de l'influence exercée pour détourner une décision.
- 2.6 Ne jamais faire usage de violence physique ou verbale de quelque degré que ce soit ou menacer de violence.
- 2.7 S'interdire et décourager activement toutes les formes de harcèlement, y compris la violence verbale, non verbale, écrite ou physique.
- 2.8 Ne jamais se livrer à des actes de harcèlement sexuel et signaler tout acte de ce type dont ils auraient connaissance.
- 2.9 Ne jamais se livrer à des actes d'exploitation et de violence sexuelles et signaler tout acte de ce type dont ils auraient connaissance.
- 2.10 Faire preuve de la même intégrité dans les activités personnelles que professionnelles.

« Ce que vous réprouvez dans ceux qui sont au-dessus de vous, ne le pratiquez pas envers ceux qui sont au-dessous ; ce que vous réprouvez dans vos inférieurs, ne le pratiquez pas envers vos supérieurs. » (Confucius)

## **3° Transparence et confidentialité**

- 3.1. Transparence financière: s'assurer de l'éthique des fonds que Geomoun mobilise (recettes et dépenses) en étant garant d'une gestion opérationnelle et financière saine et transparente, morale et éthique, conformément aux règles décrites dans le manuel de procédures de Geomoun.
- 3.2. Transparence dans la collaboration : les objectifs poursuivis et les activités sont partagés avec l'ensemble de nos membres et partenaires.
- 3.3. Transparence dans la communication en général : les messages visent à informer toutes les parties prenantes dans un souci de respect et de confiance réciproque.
- 3.4. Confidentialité : l'organisation protège et respecte la confidentialité des données à caractère personnel et traite les données conformément au respect des législations en vigueur.

## **4° Loyauté**

- 4.1. Les membres des organes de gestion s'engagent à accomplir loyalement leur mission et à consacrer leurs efforts à la promotion des activités de Geomoun.

- 4.2. Les responsables des projets doivent être guidés par la volonté de servir et de mettre en avant les bénéficiaires des projets : accompagner leurs initiatives ; faire connaître leur expertise ; soutenir leurs positions sans aliéner la liberté de penser et d'opinion.
- 4.3. Les responsables des projets et toutes personnes impliquées dans leur réalisation sont conscients d'être sur un même bateau et privilégient la défense de l'association avant la défense de leurs intérêts personnels. Ils s'engagent à se porter l'un à l'autre du respect et de la loyauté et à exprimer et régler leurs conflits et divergences en utilisant les modes de résolutions de conflit prévus au sein de l'institution.
- 4.4. Éviter de se livrer au « comérage ».
- 4.5. Ne jamais rapporter des faits erronés de mauvaise foi.
- 4.6. Chercher à développer la confiance en et de chacun.

## 5° Responsabilité

- 5.1. S'engager à faire de son mieux, voir derrière chaque contrainte une opportunité de s'améliorer et rebondir.
- 5.2. Répondre de ses décisions, de celles de l'association et de ses actes.
- 5.3. Participer à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise des risques et des dysfonctionnements locaux qui pourraient limiter l'impact attendu des projets.
- 5.4. S'assurer que les ressources humaines, financières et matérielles sont utilisées de manière optimale au profit des objectifs fixés par les projets de Geomoun et ses partenaires
- 5.5. Conseiller et orienter toutes personnes impliquées dans l'implémentation des projets à développer une supervision et un contrôle adéquat de leurs propres tâches et de celles qu'ils/elles délèguent
- 5.6. Garder à l'esprit que les responsables des projets parlent au nom de l'association Geomoun lorsqu'ils parlent devant les médias et non en leur nom personnel.

## 6° Diversité

- 6.1. Chercher à comprendre la complexité, la diversité et l'étrangeté du monde humain.
- 6.2. Lutter contre l'intolérance, le racisme et la xénophobie.
- 6.3. S'engager en faveur d'une société pluraliste et durable, soucieuse de protéger ses dimensions multiculturelles et multireligieuses, de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, l'inclusion, ainsi que la durabilité sociale et environnementale.
- 6.4. Appuyer les processus de pacification en soutenant la démocratie locale, la gouvernance participative, la reconnaissance de la société civile, l'ensemble des légitimités locales et en développant des actions de médiation.
- 6.5. Soutenir les processus de décentralisation et renforcer l'autonomie des collectivités locales, gage d'une gestion efficace au plus près des spécificités des territoires et des attentes de leurs populations.
- 6.6. Valoriser la coopération de communauté locale à communauté locale comme vecteur de solidarité, de développement, de connaissance mutuelle et de diplomatie.

## **7° Probité, indépendance et impartialité**

- 7.1. Les responsables des projets de Geomoun, à tous les niveaux d'intervention, sont neutres, impartiaux et suscitent la confiance. Ils s'imposent le respect du secret professionnel.
- 7.2. Ils font preuve de discrétion en tout temps dans leurs activités politiques personnelles et dans l'expression de leurs opinions et croyances personnelles

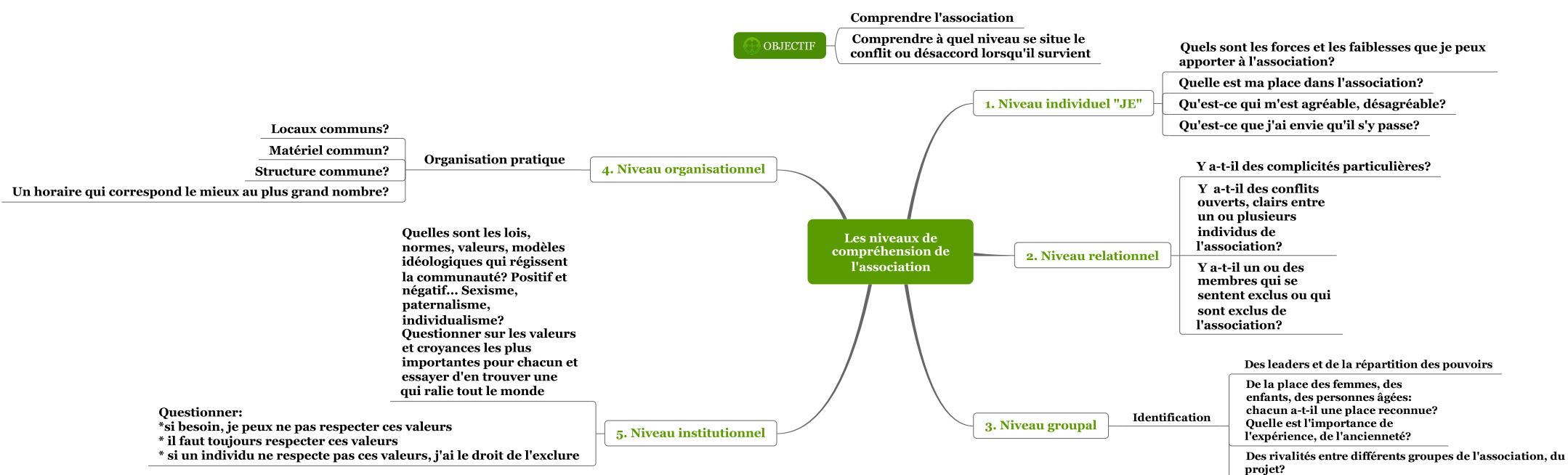
## **8° Dénonciation des abus**

- 8.1. Lorsqu'un collaborateur est confronté à un problème de déontologie au regard des règles de bonne conduite citées ci-dessus, il en fait part au gestionnaire des plaintes qui appliquera la procédure établie.

## PROCEDURES D'APPLICATION DE LA CHARTE D'INTEGRITE

Pour renforcer l'application effective de la charte d'intégrité, un processus de communication est prévu en démarrage et en cours de projet.

L'outil qui sera utilisé porte sur l'analyse des 5 niveaux de compréhension de Geomoun mais aussi de ses partenaires. Ils permettent d'identifier les risques liés à la charte d'intégrité



## 1. Au niveau de Geomoun en Belgique.

- Signature de la charte par les employés de l'association, le CA et l'AG.
- Évaluation annuelle des niveaux de compréhension, identification des changements et analyse des risques qui y sont liés.
- Identification et communication claire des personnes responsables de l'application du processus

## 2. Au niveau de Geomoun sur le terrain.

- Travail sur les valeurs et l'organisation partenaire sur base du schéma de réflexion supra.
- Identification des risques liés à la charte d'intégrité.
- Ajustement de la charte d'intégrité en fonction du contexte local (mais le cadre est et reste de façon impérative les conventions internationales relatives aux droits humains) et de l'analyse des risques.
- Identification et communication claire des personnes responsables de l'application du processus, chez Geomoun et au sein de l'association partenaire.

## 3. Identification des responsables.

### 3.1. Au niveau de Geomoun.

Trois fonctions sont définies :

- Le « **responsable intégrité** » veille à l'application des points de la charte en vue de maintenir au sein de l'organisation une véritable culture d'intégrité basée sur des valeurs et règles, mais aussi sur une logique de transparence et d'amélioration continue. Il identifie les risques et les procédures de contrôle des atteintes potentielles d'intégrité et les intègre dans la politique partenariale. Il s'assure de la mise en place d'un traitement rapide et efficace des plaintes. Il évalue régulièrement la situation d'intégrité au sein de l'organisation et propose des pistes d'amélioration et des plans d'actions en se basant aussi sur l'échange actif entre pairs. Il communique de façon régulière sur les atteintes à l'intégrité.

Cette fonction est attribuée à la directrice de Geomoun, Cécile NUYT.

Mail : [cecile@geomoun.org](mailto:cecile@geomoun.org)

Tel : 00 32 494 11 79 02

- La fonction « **conseiller en intégrité** » est la personne référente à qui tout collaborateur ou volontaire de l'organisation peut s'adresser en toute confiance et confidentialité pour obtenir un conseil concernant l'intégrité.

Cette fonction est attribuée au Président de Geomoun, Damien Vincent.

Mail : [damien.vincent.ltl@gmail.com](mailto:damien.vincent.ltl@gmail.com)

Tel : 0032 497 57 37 13.

- La fonction « **gestionnaire de plaintes en intégrité** » consiste à relever et traiter de manière adéquate toute plainte liée à l'intégrité déposée au sein de l'organisation. Il propose au responsable intégrité des possibles améliorations des systèmes internes d'intégrité à partir des cas traités et des analyses réalisées.

Cette fonction est attribuée à Johanna de Villers, membre de l'AG de Geomoun.

Mail : [johannadevillers@gmail.com](mailto:johannadevillers@gmail.com)

Tel : 0032 472 66 91 17